



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 179-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention de financement avec le Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie (SDES) dans le cadre de la requalification de la RD1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 179-21

objet **RS - Approbation d'une convention de financement avec le Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie (SDES) dans le cadre de la requalification de la RD1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet de requalification de la RD1006, dans sa section comprise entre les carrefours de la Garatte à Barberaz et le carrefour de la Trousse à La Ravoire, prévoit le réaménagement de cet axe routier en boulevard urbain.

Une première phase de travaux débutera courant 2022 et concernera la section de la RD1006 située le long de la Leysse. Les travaux d'embellissement de ce secteur consistent en la création d'espaces verts paysagers, le renouvellement de l'éclairage public et l'enfouissement des lignes aériennes. L'aménagement du carrefour de la Trousse sera, quant à lui, réalisé dans un second temps à partir de 2024.

L'enfouissement des réseaux de distribution électrique relevant de la compétence du Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie (SDES), une convention de groupement de commandes avec Grand Chambéry a approuvée par le Bureau du 13 juillet 2021.

Le coût global prévisionnel (maîtrise d'œuvre et travaux) des prestations d'enfouissement du réseau de distribution électrique sur la première section d'aménagement s'élève à 218 748,55 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de Grand Chambéry s'élevant à 84 861,84 € TTC.

Afin de fixer les conditions de remboursement de la part de Grand Chambéry, il est proposé d'approuver la convention financière jointe et son annexe détaillant les participations financières de chacune des deux parties.

Une seconde convention financière devra être approuvée préalablement aux travaux du carrefour de la Trousse sur la commune de La Ravoire.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention financière avec le SDES pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique dans le cadre du projet de requalification de la RD1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 179-21

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de financement avec le Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie (SDES) dans le cadre de la requalification de la RD1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) : Annexe Financière - Convention FI SDES/GC RD1006,
Convention financière SDES/GC RD1006

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26381H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26381H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au